



JUGEMENT : condamnation solidaire

Par **siza**, le **25/11/2008** à **19:13**

Bonjour,

Mon colocataire et moi avons été récemment jugés pour loyers impayés. Nous avons solidairement été condamnés à payer une somme, avec son garant en plus. Ainsi, il sera réclamé la somme qu'a une seule personne. Cependant, comment trouver un arrangement entre nous, sachant que je n'avais pas de garant alors que le contrat stipulait qu'en cas d'absence de garant, le contrat serait nul et sachant que je ne suis resté que 2 mois dans l'appartement (jugé non conforme par les services de l'hygiène et de la santé) et que mon colocataire est resté sans payer ! Ainsi, je n'ai pas payé de loyers, mais au moins, je n'ai pas consommé contrairement à l'autre personne. Pouvez-vous m'aider ? Je trouve cela injuste de devoir payer la moitié (selon la logique de l'autre colocataire) sachant que cette situation ne m'a mis dans l'obligation d'arrêter mes études et m'a rendu malade (dépression). Mon colocataire lui, n'a eu aucun préjudice de ce genre. Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **25/11/2008** à **19:17**

bonsoir, lisez mon article sur la colocation sans mon blog, vous aurez une réponse à votre question, cordialement

Par **siza**, le **25/11/2008** à **19:24**

Bonsoir,

Merci de m'avoir répondu aussi rapidement. J'ai bien lu votre blog et sais que je suis tenu des paiements. Cependant, ce que je demande c'est comment négocier les parts à payer avec mon colocataire puisqu'il y a eu une condamnation solidaire. Puis-je avoir recours à un médiateur ? Et puis, je n'ai jamais signé l'état des lieux (qui a eu lieu sans moi), je n'avais pas de garant (car après avoir vu l'état de l'appartement il s'est désisté), ainsi le contrat aurait dû être nul ... aussi le délais de préavis était de 3 mois en cas de force majeure, or c'est 1 mois en cas de force majeure et 3 sans cas de force majeure. Pourquoi le juge n'a t il pas pris en compte tout cela ?